

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 18/07/2024 - 5014 - 2022 B 00196 - 909 849 663 - 2M IMMO
BTZ

RECEVU
26 JUIN 2024
Rep:

2 M IMMO BTZ
Société par actions simplifiée
au capital de 1500,00 euros
Siège social : 10 Allée Villarubio – 64600 ANGLET
909 849 663

R/2024/265

REQUETE
à MONSIEUR LE PRESIDENT
du TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

LE SOUSSIGNE Monsieur Olivier MOYRET,

Gérant de la SARLU MOYRET CONSTRUCTION IMMOBILIER, dont le siège social est à ANGLET (64600), 10 Allée Villarubio, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro B 530 954 429, Présidente de la société,

Ayant pour mandataire la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, 60 Avenue du Capitaine Resplandy – 64100 BAYONNE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

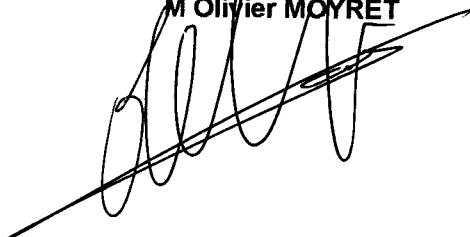
La société 2M IMMO BTZ, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2023,

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Le représentant de l'une des associées est en déplacement et il ne sera pas possible de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS MOIS (3 mois) soit le 30 SEPTEMBRE 2024, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Fait à ANGLET
Le 21 Juin 2024
M Olivier MOYRET



TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ordonnance de prorogation de tenue de l'assemblée générale

Nous, Pierre de SAINT-BLANQUAT, Juge du Tribunal de Commerce de BAYONNE, chargé des requêtes de prorogation de tenue de l'assemblée générale,
Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la SAS 2M IMMO BTZ dont le siège social est 10 Allée Villarubio - 64600 Anglet immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 909 849 663, Assistée du cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST BAYONNE

Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Accordons un délai supplémentaire jusqu'au 30 septembre 2024 pour qu'il soit procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société sus visée en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Liquidons les dépens à la somme de 31,21 €.

Fait en notre cabinet, à Bayonne, le 28/06/2024

Le Greffier
Me Ugo SALAGOITY



Le Juge
M. Pierre de SAINT-BLANQUAT

